

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 626

10 mars 2014

### SOMMAIRE

<b>Artal International S.C.A.</b> .....	<b>30007</b>	<b>Libra Project Parent S.à r.l.</b> .....	<b>30036</b>
<b>Atlantic-Mediterranean Hotels &amp; Resorts SA</b> .....	<b>30015</b>	<b>Licences Concept S.à r.l.</b> .....	<b>30031</b>
<b>BCCS 2 Sàrl</b> .....	<b>30044</b>	<b>Liesel SA</b> .....	<b>30037</b>
<b>Biorent S.A.</b> .....	<b>30030</b>	<b>Llorens S.A.</b> .....	<b>30031</b>
<b>Castors Europe</b> .....	<b>30011</b>	<b>LSF5 European Investments I S.à r.l.</b> .....	<b>30034</b>
<b>Castors Europe</b> .....	<b>30031</b>	<b>LSF5 Giga Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>30033</b>
<b>CMR Lux Sàrl</b> .....	<b>30011</b>	<b>LSF6 European Debt Accumulation S.à r.l.</b> .....	<b>30033</b>
<b>Compagnie d'Investissements Industriels S.A.</b> .....	<b>30007</b>	<b>LSF8 Lux Investments II S.à r.l.</b> .....	<b>30035</b>
<b>Compagnie Européenne d'Etudes et de Conseils SA</b> .....	<b>30038</b>	<b>LSF Aggregated Lendings S.à r.l.</b> .....	<b>30032</b>
<b>Crystal Rosewood S.à r.l.</b> .....	<b>30006</b>	<b>LSREF3 Finance S.à r.l.</b> .....	<b>30034</b>
<b>Greenline Investments S.A.</b> .....	<b>30014</b>	<b>LUMO-Invest S.A.</b> .....	<b>30031</b>
<b>Hamburg, Bergedorfer Markt 5-7 Immobilien S.à r.l.</b> .....	<b>30015</b>	<b>Lune d'Or S.à r.l.</b> .....	<b>30034</b>
<b>Ion S.A.</b> .....	<b>30045</b>	<b>Lux Commodities S.A.</b> .....	<b>30048</b>
<b>IREEF - Renaissance Haus Munich PropCo S.à r.l.</b> .....	<b>30048</b>	<b>Lux Euro-Asian Investments III</b> .....	<b>30033</b>
<b>Jamaca s.à r.l.</b> .....	<b>30014</b>	<b>Lux Euro-Asian Investments II S.à r.l.</b> .....	<b>30032</b>
<b>JFC Advanced S.A.</b> .....	<b>30045</b>	<b>Market Development International</b> .....	<b>30035</b>
<b>KanuRaft S.à r.l.</b> .....	<b>30045</b>	<b>McKey Luxembourg Holdings APMEA S.à r.l.</b> .....	<b>30035</b>
<b>Karson S.à r.l.</b> .....	<b>30044</b>	<b>MGP Harbour Exchange II S.à r.l.</b> .....	<b>30036</b>
<b>Kataris</b> .....	<b>30044</b>	<b>Muka Investments S.à r.l.</b> .....	<b>30043</b>
<b>Knekt S.A.</b> .....	<b>30048</b>	<b>NSR s.à r.l.</b> .....	<b>30011</b>
<b>Koffour S.A.</b> .....	<b>30032</b>	<b>OW Lux S.à r.l.</b> .....	<b>30002</b>
<b>Lagora</b> .....	<b>30048</b>	<b>Pearl Luxury Jewelry S.A.</b> .....	<b>30048</b>
<b>Le Castor S.A.</b> .....	<b>30031</b>	<b>Providence Education S.à r.l.</b> .....	<b>30045</b>
<b>Leetchi Corp. S.A.</b> .....	<b>30035</b>	<b>Regio S.à r.l.</b> .....	<b>30037</b>
<b>LEG II Italian Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>30006</b>	<b>Riomont S.A.</b> .....	<b>30037</b>
<b>Liberty Pharma S.A.</b> .....	<b>30037</b>	<b>Russel S.A.</b> .....	<b>30014</b>
		<b>Serim International S.A.</b> .....	<b>30043</b>
		<b>SISA Estate S.à r.l.</b> .....	<b>30043</b>

**OW Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: DKK 855.000,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 181.498.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of the month of December,  
before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared

Altor Fund II GP Limited, a Jersey limited company with registered office PO Box 730 11 - 15 Seaton Place St. Helier Jersey JE4 0QH Great Britain registered with Jersey Companies Registry under number 91523 (on behalf of itself and in its capacity as general partner of Altor Fund II (No. 1) Limited Partnership, Altor Fund II (No. 2) Limited Partnership, Altor Fund II (No. 3) Limited Partnership and as investment manager to Altor Fund II (No. 4) Limited), being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "OW Lux S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, having a share capital of nine hundred fifty thousand Danish Krone (DKK 950,000.-) incorporated on 30th October 2013 by deed of Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2974 dated 26 November 2013, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181.498; represented by Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 20 December 2013 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The articles of association of the Company have never been amended yet.

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all nine hundred fifty thousand (950,000) shares divided into ninety five thousand (95,000) Ordinary Shares, ninety five thousand (95,000) Class A Shares, ninety five thousand (95,000) Class B Shares, ninety five thousand (95,000) Class C Shares, ninety five thousand (95,000) Class D Shares, ninety five thousand (95,000) Class E Shares, ninety five thousand (95,000) Class F Shares, ninety five thousand (95,000) Class G Shares, ninety five thousand (95,000) Class H Shares, ninety five thousand (95,000) Class I Shares.

2. The Sole Shareholder hereby takes decisions on the following agenda:

*Agenda*

A. Decrease of the issued share capital of the Company from its current amount of nine hundred fifty thousand Danish Krone (DKK 950,000.-) to eight hundred fifty-five thousand Danish Krone (DKK 855,000.-) by the cancellation of all ninety five thousand (95,000) Class I Shares of a nominal value of one Danish Krone (DKK 1) each and for a total cancellation amount of five hundred and ninety-four million two hundred and seventy-six thousand twenty-eight Danish Krone (DKK 594,276,028) (the "Cancellation Amount"); payment of the Cancellation Amount payment by set-off;

B. Amendment of article 5.1, 5.4.2 and 19 of the Articles to reflect the above so as to read as follows:

**1. " Art. 5.1.**

5.1. The issued share capital of the Company is set at eight hundred and fifty-five thousand Danish Krone (DKK 855,000.-) and divided into:

- ninety-five thousand (95,000) ordinary shares,
- ninety-five thousand (95,000) Class A Shares,
- ninety-five thousand (95,000) Class B Shares,
- ninety-five thousand (95,000) Class C Shares,
- ninety-five thousand (95,000) Class D Shares,
- ninety-five thousand (95,000) Class E Shares,
- ninety-five thousand (95,000) Class F Shares, and
- ninety-five thousand (95,000) Class G Shares,
- ninety-five thousand (95,000) Class H Shares, (together, unless the context otherwise requires, the "shares"), each share with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association."

**2. « Art. 5.4.2.**

5.4.2. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class of shares at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of association provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount."

### 3. « Art. 19. Definition.

Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: AA = (NP + P+ CR) - (L + LR) Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association.
Cancellation Value Per Share	Means the amount resulting from the division of the relevant Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class(es) to be repurchased and cancelled.
Class A	Means class A of Shares in the Company.
Class B	Means class B of Shares in the Company.
Class C	Means class C of Shares in the Company.
Class D	Means class D of Shares in the Company.
Class E	Means class E of Shares in the Company.
Class F	Means class F of Shares in the Company.
Class G	Means class G of Shares in the Company.
Class H	Means class H of Shares in the Company.
Ordinary Shares	Means the ordinary shares in the Company.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.
Total Cancellation Amount	Means the amount determined by the general meeting of shareholders of the Company as total cancellation amount at the time of a repurchase and cancellation of one or more classes of shares within the limits of the Available Amount."

All of the above having been agreed, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to decrease of the issued share capital of the Company from its current amount of nine hundred fifty thousand Danish Krone (DKK 950,000.-) to eight hundred fifty-five thousand Danish Krone (DKK 855,000.-) by the cancellation of all ninety five thousand (95,000) Class I Shares of a nominal value of one Danish Krone (DKK 1) each and for a total cancellation amount of five hundred and ninety-four million two hundred and seventy-six thousand twenty-eight Danish Krone (DKK 594,276,028.-) (the "Cancellation Amount");

The Sole Shareholder resolved that the Cancellation Amount will be paid by way of set-off of reciprocal, liquid and payable debts between the Company and the Sole Shareholder.

The repayment may only take place in accordance with the respects of the rights of the eventual/existing creditors of the Company.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the articles 5.1, 5.4.2 and 19 of the Articles as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda, the meeting were closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Altor Fund II GP Limited, une limited company établie sous les lois de Jersey ayant son siège social au PO Box 730 11 - 15 Seaton Place St. Helier Jersey JE4 OQH Royaume-Uni, enregistrée auprès de la Jersey Financial Companies Registry sous le numéro 91523 (en son nom et en sa qualité de commandité d'Altor Fund (No. 1) Limited Partnership, Altor Fund II (No. 2) Limited Partnership, Altor Fund II (No. 3) Limited Partnership et en sa qualité de gestionnaire de placements de Altor Fund II (No. 4) Limited), étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de «OW Lux S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, ayant un capital social de neuf cent cinquante mille couronnes danoises (950.000,- DKK), constituée le 30 octobre 2013 suivant un acte notarié reçu de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2974 daté du 26 novembre 2013, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 181.498;

représentée par Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, résidant professionnellement au Luxembourg, sur base d'une procuration datée du 20 décembre 2013 (qui restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée ensemble avec lui).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire de prendre acte que:

1. L'Associé Unique détient toutes les neuf cent cinquante mille (950.000) parts sociales divisées en quatre-vingt-quinze mille Parts Sociales Ordinaires, quatre-vingt-quinze mille (95.000) Parts Sociales de Classe A, quatre-vingt-quinze mille (95.000) Parts Sociales de Classe B, quatre-vingt-quinze mille (95.000) Parts Sociales de Classe C, quatre-vingt-quinze mille (95.000) Parts Sociales de Classe D, quatre-vingt-quinze mille (95.000) Parts Sociales de Classe E, quatre-vingt-quinze mille (95.000) Parts Sociales de Classe F, quatre-vingt-quinze mille (95.000) Parts Sociales de Classe G, quatre-vingt-quinze mille (95.000) Parts Sociales de Classe H, quatre-vingt-quinze mille (95.000) Parts Sociales de Classe

I.

2. L'Associé Unique prend des décisions sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

A. Diminution du capital social émis de la Société de son montant actuel de neuf cent cinquante mille couronnes danoises (950.000,- DKK) à huit cent cinquante-cinq mille couronne danoises (855.000,- DKK) par l'annulation des quatre-vingt-quinze mille (95.000) Parts Sociales de Classe I ayant une valeur nominale d'une couronne danoise (1,- DKK) et pour un montant total d'annulation de cinq cent quatre-vingt-quatorze millions deux cent soixante-seize mille et vingt-huit couronnes danoises (594.276.028 DKK) (le «Montant d'Annulation»); paiement du Montant d'Annulation par compensation.

B. Modification des articles 5.1, 5.4.2 et 19 des Statuts afin de refléter le point ci-dessus et qui se lisent désormais comme suit:

#### **1. « 5.1. Capital Social.**

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à huit cent cinquante-cinq mille couronne danoises (855.000,- DKK) et divisé en:

- quatre-vingt-quinze mille (95.000) Parts Sociales de Classe B,
- quatre-vingt-quinze mille (95.000) Parts Sociales de Classe C,
- quatre-vingt-quinze mille (95.000) Parts Sociales de Classe D,
- quatre-vingt-quinze mille (95.000) Parts Sociales de Classe E,
- quatre-vingt-quinze mille (95.000) Parts Sociales de Classe F,
- quatre-vingt-quinze mille (95.000) Parts Sociales de Classe G, et

- quatre-vingt-quinze mille (95.000) Parts Sociales de Classe H, ensemble, à moins que le contexte n'en requière autrement, les «parts sociales», chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une couronne danoise (1,- DKK) et ayant les droits et obligations définis dans les présents statuts.»

## 2. «Art. 5.4.2.

5.4.2. Le Montant Total d'Annulation devra être un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes H, G, F, E, D, C, B et A devra être le Montant Disponible de la classe de parts sociales concernée au moment de l'annulation de ladite classe de parts sociales à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des associés de la manière prévue pour la modification des statuts sous réserve toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.»

## 3. «Art. 19. Définitions.

Montant Disponible	Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la classe de parts sociales devant être annulée mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu des obligations de la loi ou des statuts, chaque fois déterminées sur la base des Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans double calcul), de sorte que: $MD = (BN + P + RC) - (Pe + OL)$ où: MD= Montant Disponible BN= bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés) P= toute prime d'émission librement distribuable et autre réserve librement distribuable RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la classe de parts sociales devant être annulée Pe= pertes (incluant les pertes reportées) OL = toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu des obligations de la loi ou des statuts.
Valeur d'Annulation Par Part Sociale	Signifie le montant résultant de la division du Montant Total d'Annulation concerné par le nombre de parts sociales en émission dans la/les classe(s) devant être rachetée(s) et annulée(s).
Classe A	Signifie les Parts Sociales de classe A dans la Société.
Classe B	Signifie les Parts Sociales de classe B dans la Société.
Classe C	Signifie les Parts Sociales de classe C dans la Société.
Classe D	Signifie les Parts Sociales de classe D dans la Société.
Classe E	Signifie les Parts Sociales de classe E dans la Société.
Classe F	Signifie les Parts Sociales de classe F dans la Société.
Classe G	Signifie les Parts Sociales de classe G dans la Société.
Classe H	Signifie les Parts Sociales de classe H dans la Société.
Parts Sociales Ordinaires	Signifie les parts sociales ordinaires dans la Société.
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date intervenant au plus tôt huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe de parts sociales concernée.
Montant Total d'Annulation	Signifie le montant déterminé par l'assemblée générale des associés de la Société comme étant le montant total d'annulation au moment d'un rachat ou d'une annulation de l'une ou plusieurs classe(s) de parts sociales dans les limites du Montant Disponible.»

Après délibération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de réduire le capital social émis de la Société de son montant actuel de neuf cent cinquante mille couronnes danoises (950.000,- DKK) à huit cent cinquante-cinq mille couronne danoises (855.000,- DKK) par l'annulation des quatre-vingt-quinze mille (95.000) Parts Sociales de Classe I ayant une valeur nominale d'une couronne danoise (1,- DKK) et pour un montant total d'annulation de cinq cent quatre-vingt-quatorze millions deux cent soixante-seize mille vingt-huit couronnes danoises (DKK 594.276.028.-) (le «Montant d'Annulation»).

L'Associé Unique a décidé que le Montant d'Annulation sera payé par compensation des dettes réciproques, liquides et payables entre la Société et l'Associé Unique.

Le remboursement ne pourra s'effectuer qu'en respect des droits des créanciers éventuels /existants de la Société.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier les articles 5.1, 5.4.2 et 19 des Statuts tel que décrit à l'ordre du jour.  
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: HERMELINSKI-AYACHE, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60043. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012552/241.

(140014386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

---

**Crystal Rosewood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.443.

—  
En date du 6 février 2013, la dénomination de l'associé unique IFG Trust Company Limited, avec siège social à l'Universal House, Shannon Co. Clare, Irlande, a changé et est désormais FIRST NAMES TRUST COMPANY (IRELAND) LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013623/12.

(140015988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**LEG II Italian Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.503.250,00.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 94.150.

—  
EXTRAIT

- Le gérant unique de la société a décidé en date du 31 décembre 2013 de transférer le siège social de la société du 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg avec effet au 31 décembre 2013

- Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 31 décembre 2013 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société pour une durée indéterminée Monsieur Robert Martin Kingsmill, résidant professionnellement au 123 Cannon Street, Londres, EC4NSAX, Angleterre

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014013972/17.

(140016293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Compagnie d'Investissements Industriels S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 132.400.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 27 septembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2605 du 15 novembre 2007,

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 janvier 2014 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés comme suit:

- Aux postes d'administrateurs pour une durée de six ans:

- M. Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

- Mlle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

- M. Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

- Au poste de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

- REVILUX S.A., inscrite au registre de commerce sous le numéro B-25.549, domiciliée à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt,

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

*Pour la société COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS S.A.*

Référence de publication: 2014013660/24.

(140015526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

**Artal International S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 70.901.

L'an deux mille treize, le douze décembre,

Par devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand- Duché de Luxembourg),

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Artal International S.C.A, une société en commandite par actions ayant son siège social 10-12 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 70.901, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 13 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 766 en date du 15 octobre 1999.

Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 13 décembre 2007 suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 516 du 29 février 2008.

L'assemblée générale est présidée par Madame Anne Goffard, employée privée, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

Le président désigne comme secrétaire Madame Audrey Le Pit, employée privée, demeurant à Hettange-Grande (France);

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Hélène Scher, employée privée, demeurant à Hettange-Grande (France).

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Annulation de 40 actions propres privilégiées de catégorie C sans désignation de valeur nominale par réduction du capital et réduction des réserves.

2. Modification subséquente des articles 5 et 6 des statuts.

3. Pouvoir à conférer à Madame Anne Goffard pour mettre en oeuvre les décisions à prendre sous les points 1 à 2.

4. Divers.

(ii) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée par les actionnaires présents, par les mandataires



des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) Il résulte de ladite liste de présence que les quatre cent treize millions cinq cent mille (413.500.000) actions de commanditaire de catégorie ordinaire A sans désignation de valeur nominale, l'action (1) de commandité de catégorie ordinaire B sans désignation de valeur nominale, les dix séries de quarante (40) actions de commanditaires de catégorie privilégiée (catégorie C à L) sans désignation de valeur nominale sont présentes ou valablement représentées à l'assemblée. Il est par ailleurs constaté que quarante (40) actions de commanditaire de catégorie privilégiée C sont détenues en propre par la Société et que leur droit de vote est dès lors suspendu. En conséquence de quoi, l'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

#### *Préambule*

Le Président confirme et l'assemblée constate qu'en conformité avec l'article 8 des statuts et avec la décision des actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2012, la Société a procédé en octobre 2012 au rachat de quarante (40) actions de commanditaire de catégorie privilégiée C pour un montant total de dix-huit millions cent trente-deux mille cinq cent seize euros ( EUR 18.132.516) et qu'une réserve pour actions propres a été constituée au 31 décembre 2012.

Ensuite, après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'annuler les quarante (40) actions de commanditaire de catégorie privilégiée C sans désignation de valeur nominale par réduction du capital social de la Société à concurrence de soixante-cinq Euro (EUR 65) pour le porter de son montant actuel de six cent soixante-quinze millions quatre-vingt mille deux cents Euro (EUR 675.080.200) à six cent soixante-quinze millions quatre-vingt mille cent trente-cinq Euro (EUR 675.080.135).

#### *Deuxième résolution*

Pour la mise en concordance des Statuts avec la résolution qui précède, l'Assemblée décide:

1) de remplacer la teneur du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts par:

«Le capital émis est fixé à six cent soixante-quinze millions quatre-vingt mille cent trente-cinq Euro (EUR 675.080.135), représenté par:

(i) Quatre cent treize millions cinq cent mille (413.500.000) actions de commanditaire de catégorie ordinaire A (les «Actions Ordinaires A»),

(ii) Une (1) action de commandité de catégorie ordinaire B (l'«Action Ordinaire B»),

(iii) Quarante (40) actions de commanditaire de catégorie privilégiées D (les «Actions Privilégiées D»),

(iv) Quarante (40) actions de commanditaire de catégorie privilégiées E (les «Actions Privilégiées E»),

(v) Quarante (40) actions de commanditaire de catégorie privilégiées F (les «Actions Privilégiées F»),

(vi) Quarante (40) actions de commanditaire de catégorie privilégiées G (les «Actions Privilégiées G»),

(vii) Quarante (40) actions de commanditaire de catégorie privilégiées H (les «Actions Privilégiées H»),

(viii) Quarante (40) actions de commanditaire de catégorie privilégiées I (les «Actions Privilégiées I»),

(ix) Quarante (40) actions de commanditaire de catégorie privilégiées J (les «Actions Privilégiées J»),

(x) Quarante (40) actions de commanditaire de catégorie privilégiées K (les «Actions Privilégiées K»),

(xi) Quarante (40) actions de commanditaire de catégorie privilégiées L (les «Actions Privilégiées L»).»

2) de remplacer la teneur du cinquième paragraphe de l'article 6 des Statuts par:

Chaque catégorie d'Actions Privilégiées aura droit à une part des bénéfices de la Société déterminée selon les modalités ci-dessous:

1. Les Actions Privilégiées D

(i) Dividende fixe annuel. Chaque Action Privilégiée D aura droit au Dividende Fixe Minimum.

(ii) Dividende participatif. Chaque Action Privilégiée D aura en outre droit à un dividende préférentiel égal à la somme de (a) zéro virgule un pourcent (0,1%) de l'accroissement de valeur d'Artal Group S.A. (une société de droit luxembourgeois ayant son siège social 10-12 Avenue Pasteur, L- 2310 Luxembourg, ci-après «Artal Group») entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 (la Date de Référence D) et le 31 décembre de l'année précédent la Cristallisation des Actions Privilégiées D, et (b) un intérêt composé (LIBOR 12 mois au 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année) sur la valeur de souscription des Actions Privilégiées D (le «Dividende Participatif D») sur cette même période. Les valorisations d'Artal Group à prendre en considération seront celles au 31 décembre de l'année précédent la Cristallisation des Actions Privilégiées C et au 31 décembre de l'année précédent la Cristallisation des Actions Privilégiées D, telles qu'entérinées par le conseil d'adminis-



tration d'Artal Group et auditées par PricewaterhouseCoopers. Afin de déterminer l'accroissement de valeur sur la période concernée, il sera tenu compte, le cas échéant, des paiements de toutes natures effectués par Artal Group, ou une de ses filiales ou sous-filiales, à leurs actionnaires ou obligataires passés ou présents, hors sociétés du groupe.

## 2. Les Actions Privilégiées E

(i) Dividende fixe annuel. Chaque Action Privilégiée E aura droit au Dividende Fixe Minimum.

(ii) Dividende participatif. Chaque Action Privilégiée E aura en outre droit à un dividende préférentiel égal à la somme de (a) zéro virgule un pourcent (0,1%) de l'accroissement de valeur d'Artal Group entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année de Cristallisation des Actions Privilégiées D (la Date de Référence E) et le 31 décembre de l'année précédent la Cristallisation des Actions Privilégiées E, et (b) un intérêt composé (LIBOR 12 mois au 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année) sur la valeur de souscription des Actions Privilégiées E (le «Dividende Participatif E») sur cette même période. Les valorisations d'Artal Group à prendre en considération seront celles au 31 décembre de l'année précédent la Cristallisation des Actions Privilégiées D et au 31 décembre de l'année précédent la Cristallisation des Actions Privilégiées E, telles qu'entérinées par le conseil d'administration d'Artal Group et auditées par PricewaterhouseCoopers. Afin de déterminer l'accroissement de valeur sur la période concernée, il sera tenu compte, le cas échéant, des paiements de toutes natures effectués par Artal Group, ou une de ses filiales ou sous-filiales, à leurs actionnaires ou obligataires passés ou présents, hors sociétés du groupe.

## 3. Les Actions Privilégiées F

(i) Dividende fixe annuel. Chaque Action Privilégiée F aura droit au Dividende Fixe Minimum.

(ii) Dividende participatif. Chaque Action Privilégiée F aura en outre droit à un dividende préférentiel égal à la somme de (a) zéro virgule un pourcent (0,1%) de l'accroissement de valeur d'Artal Group entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année de Cristallisation des Actions Privilégiées E (la Date de Référence F) et le 31 décembre de l'année précédent la Cristallisation des Actions Privilégiées F, et (b) un intérêt composé (LIBOR 12 mois au 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année) sur la valeur de souscription des Actions Privilégiées F (le «Dividende Participatif F») sur cette même période. Les valorisations d'Artal Group à prendre en considération seront celles au 31 décembre de l'année précédent la Cristallisation des Actions Privilégiées E et au 31 décembre de l'année précédent la Cristallisation des Actions Privilégiées F, telles qu'entérinées par le conseil d'administration d'Artal Group et auditées par PricewaterhouseCoopers. Afin de déterminer l'accroissement de valeur sur la période concernée, il sera tenu compte, le cas échéant, des paiements de toutes natures effectués par Artal Group, ou une de ses filiales ou sous-filiales, à leurs actionnaires ou obligataires passés ou présents, hors sociétés du groupe.

## 4. Les Actions Privilégiées G

(i) Dividende fixe annuel. Chaque Action Privilégiée G aura droit au Dividende Fixe Minimum.

(ii) Dividende participatif. Chaque Action Privilégiée G aura en outre droit à un dividende préférentiel égal à la somme de (a) zéro virgule un pourcent (0,1%) de l'accroissement de valeur d'Artal Group entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année de Cristallisation des Actions Privilégiées F (la Date de Référence G) et le 31 décembre de l'année précédent la Cristallisation des Actions Privilégiées G, et (b) un intérêt composé (LIBOR 12 mois au 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année) sur la valeur de souscription des Actions Privilégiées G (le «Dividende Participatif G») sur cette même période. Les valorisations d'Artal Group à prendre en considération seront celles au 31 décembre de l'année précédent la Cristallisation des Actions Privilégiées F et au 31 décembre de l'année précédent la Cristallisation des Actions Privilégiées G, telles qu'entérinées par le conseil d'administration d'Artal Group et auditées par PricewaterhouseCoopers. Afin de déterminer l'accroissement de valeur sur la période concernée, il sera tenu compte, le cas échéant, des paiements de toutes natures effectués par Artal Group, ou une de ses filiales ou sous-filiales, à leurs actionnaires ou obligataires passés ou présents, hors sociétés du groupe.

## 5. Les Actions Privilégiées H

(i) Dividende fixe annuel. Chaque Action Privilégiée H aura droit au Dividende Fixe Minimum.

(ii) Dividende participatif. Chaque Action Privilégiée H aura en outre droit à un dividende préférentiel égal à la somme de (a) zéro virgule un pourcent (0,1%) de l'accroissement de valeur d'Artal Group entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année de Cristallisation des Actions Privilégiées G (la Date de Référence H) et le 31 décembre de l'année précédent la Cristallisation des Actions Privilégiées H, et (b) un intérêt composé (LIBOR 12 mois au 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année) sur la valeur de souscription des Actions Privilégiées H (le «Dividende Participatif H») sur cette même période. Les valorisations d'Artal Group à prendre en considération seront celles au 31 décembre de l'année précédent la Cristallisation des Actions Privilégiées G et au 31 décembre de l'année précédent la Cristallisation des Actions Privilégiées H, telles qu'entérinées par le conseil d'administration d'Artal Group et auditées par PricewaterhouseCoopers. Afin de déterminer l'accroissement de valeur sur la période concernée, il sera tenu compte, le cas échéant, des paiements de toutes natures effectués par Artal Group, ou une de ses filiales ou sous-filiales, à leurs actionnaires ou obligataires passés ou présents, hors sociétés du groupe.

## 6. Les Actions Privilégiées I

(i) Dividende fixe annuel. Chaque Action Privilégiée I aura droit au Dividende Fixe Minimum.

(ii) Dividende participatif. Chaque Action Privilégiée I aura en outre droit à un dividende préférentiel égal à la somme de (a) zéro virgule un pourcent (0,1%) de l'accroissement de valeur d'Artal Group entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année de Cristallisation des Actions Privilégiées H (la Date de Référence I) et le 31 décembre de l'année précédent la Cristallisation des Actions Privilégiées I, et (b) un intérêt composé (LIBOR 12 mois au 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année) sur la valeur de souscription des Actions Privilégiées I (le «Dividende Participatif I») sur cette même période. Les valorisations d'Artal Group à prendre en considération seront celles au 31 décembre de l'année précédent la Cristallisation des Actions Privilégiées H et au 31 décembre de l'année précédent la Cristallisation des Actions Privilégiées I, telles qu'entérinées par le conseil d'administration d'Artal Group et auditées par PricewaterhouseCoopers. Afin de déterminer l'accroissement de valeur sur la période concernée, il sera tenu compte, le cas échéant, des paiements de toutes natures effectués par Artal Group, ou une de ses filiales ou sous-filiales, à leurs actionnaires ou obligataires passés ou présents, hors sociétés du groupe.

#### 7. Les Actions Privilégiées J

(i) Dividende fixe annuel. Chaque Action Privilégiée J aura droit au Dividende Fixe Minimum.

(ii) Dividende participatif. Chaque Action Privilégiée J aura en outre droit à un dividende préférentiel égal à la somme de (a) zéro virgule un pourcent (0,1%) de l'accroissement de valeur d'Artal Group entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année de Cristallisation des Actions Privilégiées I (la Date de Référence J) et le 31 décembre de l'année précédent la Cristallisation des Actions Privilégiées J, et (b) un intérêt composé (LIBOR 12 mois au 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année) sur la valeur de souscription des Actions Privilégiées J (le «Dividende Participatif J») sur cette même période. Les valorisations d'Artal Group à prendre en considération seront celles au 31 décembre de l'année précédent la Cristallisation des Actions Privilégiées I et au 31 décembre de l'année précédent la Cristallisation des Actions Privilégiées J, telles qu'entérinées par le conseil d'administration d'Artal Group et auditées par PricewaterhouseCoopers. Afin de déterminer l'accroissement de valeur sur la période concernée, il sera tenu compte, le cas échéant, des paiements de toutes natures effectués par Artal Group, ou une de ses filiales ou sous-filiales, à leurs actionnaires ou obligataires passés ou présents, hors sociétés du groupe.

#### 8. Les Actions Privilégiées K

(i) Dividende fixe annuel. Chaque Action Privilégiée K aura droit au Dividende Fixe Minimum.

(ii) Dividende participatif. Chaque Action Privilégiée K aura en outre droit à un dividende préférentiel égal à la somme de (a) zéro virgule un pourcent (0,1%) de l'accroissement de valeur d'Artal Group entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année de Cristallisation des Actions Privilégiées J (la Date de Référence K) et le 31 décembre de l'année précédent la Cristallisation des Actions Privilégiées K, et (b) un intérêt composé (LIBOR 12 mois au 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année) sur la valeur de souscription des Actions Privilégiées K (le «Dividende Participatif K») sur cette même période. Les valorisations d'Artal Group à prendre en considération seront celles au 31 décembre de l'année précédent la Cristallisation des Actions Privilégiées J et au 31 décembre de l'année précédent la Cristallisation des Actions Privilégiées K, telles qu'entérinées par le conseil d'administration d'Artal Group et auditées par PricewaterhouseCoopers. Afin de déterminer l'accroissement de valeur sur la période concernée, il sera tenu compte, le cas échéant, des paiements de toutes natures effectués par Artal Group, ou une de ses filiales ou sous-filiales, à leurs actionnaires ou obligataires passés ou présents, hors sociétés du groupe.

#### 9. Les Actions Privilégiées L

(i) Dividende fixe annuel. Chaque Action Privilégiée L aura droit au Dividende Fixe Minimum.

(ii) Dividende participatif. Chaque Action Privilégiée L aura en outre droit à un dividende préférentiel égal à la somme de (a) zéro virgule un pourcent (0,1%) de l'accroissement de valeur d'Artal Group entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année de Cristallisation des Actions Privilégiées K (la Date de Référence L) et le 31 décembre de l'année précédent la Cristallisation des Actions Privilégiées L, et (b) un intérêt composé (LIBOR 12 mois au 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année) sur la valeur de souscription des Actions Privilégiées L (le «Dividende Participatif L») sur cette même période. Les valorisations d'Artal Group à prendre en considération seront celles au 31 décembre de l'année précédent la Cristallisation des Actions Privilégiées K et au 31 décembre de l'année précédent la Cristallisation des Actions Privilégiées L, telles qu'entérinées par le conseil d'administration d'Artal Group et auditées par PricewaterhouseCoopers. Afin de déterminer l'accroissement de valeur sur la période concernée, il sera tenu compte, le cas échéant, des paiements de toutes natures effectués par Artal Group, ou une de ses filiales ou sous-filiales, à leurs actionnaires ou obligataires passés ou présents, hors sociétés du groupe.

### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de conférer tout pouvoir à Madame Anne Goffard afin d'accomplir toute formalité nécessaire par la prise des résolutions qui précèdent et, notamment de procéder à l'annulation des actions privilégiées C dans le registre des actionnaires.

### *Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à EUR 2.500.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. GOFFARD, A. LE PIT, H. SCHER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59431. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010566/211.

(140012582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

---

**Castors Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 113.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L110027114

Date: 14/02/2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014013636/12.

(140016152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**CMR Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 61-63, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 114.167.

*Rectificatif*

*Numéro de Dépôt 13/212369*

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014013659/12.

(140016522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**NSR s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4755 Pétange, 10, rue de Linger.

R.C.S. Luxembourg B 183.712.

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le neuf janvier.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Patrick GLAESNER, mécanicien, né à Luxembourg le 19 mars 1984, demeurant à L-4712 Pétange, 2, rue des Alliés.

2.- Monsieur Georges WEGENER, étudiant, né à Luxembourg le 11 juin 1988, demeurant à L-4798 Linger, 107, rue de la Libération.

3.- Monsieur Claude FRANTZEN, fonctionnaire communal, né à Dudelange le 22 juin 1986, demeurant à L-4830 Rodange, 40, route de Longwy.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "NSR s.à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Pétange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées avec petite restauration.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra accomplir toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et de nature à en favoriser l'accomplissement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Patrick GLAESNER, préqualifié, quarante parts sociales . . . . .	40
2) Monsieur Georges WEGENER, préqualifié, trente parts sociales . . . . .	30
3) Monsieur Claude FRANTZEN, préqualifié, trente parts sociales . . . . .	<u>30</u>
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Madame Cindy FRANTZEN, serveuse, née à Luxembourg le 16 juin 1983, demeurant à L-4712 Pétange, 2, rue des Alliés est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.
- 3) Le siège social est fixé à L-4755 Pétange, 10, rue de Linger.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GLAESENER, WEGENER, FRANTZEN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 janvier 2014. Relation: CAP/2014/187. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 22 janvier 2014.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2014013899/133.

(140015229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Jamaca s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 114, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 112.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014013913/11.

(140016978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Russel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 16.704.

*Extrait de la décision de l'administrateur unique en date du 15 novembre 2013*

Le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante:

15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014013902/13.

(140015652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Greenline Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 59, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 149.977.

*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22.01.2014*

Les actionnaires de la société GREENLINE INVESTMENTS S.A. réunis le 22.01.2014 au siège social, ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Révocation de Madame Liudmila KUCHEROVA de son mandat d'administrateur.
2. Nomination de Monsieur Léon SIMAN, né à Leningrad, Fédération Russe, le 7 août 1966, demeurant à L-8125 Bridel, 6, rue des Carrières, au poste d'administrateur.

Fait à Luxembourg le 22.01.2014.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014013821/16.

(140015801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---



**Hamburg, Bergedorfer Markt 5-7 Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.660.

*Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 15. Januar 2014*

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 15. Januar 2014 haben sich folgende Änderungen in der Geschäftsführung der Gesellschaft ergeben:

- Herr Achim Mattes, geboren am 29. April 1978 in Trier (Deutschland), wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.
- Herr Bernhard Jost, geboren am 7. Oktober 1973 in Gramsbach (Österreich), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 15. Januar 2014 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2014013827/15.

(140015175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

**Atlantic-Mediterranean Hotels & Resorts SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 183.697.

**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of December;

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr. Matthijs BOGERS, born on 24 November 1966 in Amsterdam, Netherlands, having his professional address at 11/13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, (the "Shareholder"),

Here represented by Mr Gianpiero SADDI, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 19 December 2013,

Which, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholder has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a "Société Anonyme" which it declared to organize:

**ARTICLES OF INCORPORATION**

**1. Definition and interpretation.**

1.1 In these articles of association:

Available Amount means, at any given time, the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves after computation of the preferential dividends to which each class of shares is entitled and as discretionarily determined by the Board of Directors and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed and cancelled to the extent this amount constitutes an available reserve but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into a reserve pursuant to the requirements of the 1915 Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting).

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such Class of Shares;

Class of Shares means an entire class of shares of the Company;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares;

Legal Reserve has the meaning given to it in article 18.1;

Redemption Amount has the meaning given to it in article 9.3;

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Board and approved by the shareholder(s) on the basis of the relevant Interim Accounts.

The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the shareholder(s) in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

1.2 Words importing the singular number only shall include the plural and vice versa; words importing the masculine gender shall include the feminine and neuter genders.

**2. Corporate form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Atlantic-Mediterranean Hotels & Resorts SA" (the "Company"), a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

**3. Registered office.**

3.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3.2 The Registered Office may be transferred:

3.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the board of directors of the Company (the "Board of Directors");

3.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

3.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

3.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**4. Objects.** The objects of the Company are:

4.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

4.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

4.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Directors thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

4.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Directors thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

4.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

4.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

4.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

4.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Directors thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

4.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

4.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Directors incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers.

**5. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**6. Share capital.**

6.1 The subscribed share capital of the Company is forty thousand Euro (EUR 40,000.00) divided into;

- thirty-one (31) Class A shares;
- one (1) Class B share;
- one (1) Class C share;
- one (1) Class D share;
- one (1) Class E share;
- one (1) Class F share;
- one (1) Class G share;
- one (1) Class H share;
- one (1) Class I share; and
- one (1) Class J share,

together the "Shares", all subscribed and fully paid up with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

Each share carries one vote and ranks *pari passu* with every other share but gives it holders a different right to dividend for each financial year:

- the Class A Shares gives its holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of 0.10% of the nominal value of the Class A Shares held by them;
- the Class B Shares gives its holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of 0.15% of the nominal value of the Class B Shares held by them;
- the Class C Shares gives its holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of 0.20% of the nominal value of the Class C Shares held by them;
- the Class D Shares gives its holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of 0.25% of the nominal value of the Class D Shares held by them;
- the Class E Shares gives its holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of 0.30% of the nominal value of the Class E Shares held by them;
- the Class F Shares gives its holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of 0.35% of the nominal value of the Class F Shares held by them;
- the Class G Shares gives its holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of 0.40% of the nominal value of the Class G Shares held by them;
- the Class H Shares gives its holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of 0.45% of the nominal value of the Class H Shares held by them;
- the Class I Shares gives its holders the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of 0.50% of the nominal value of the Class I Shares held by them;
- the holders of class J shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

The share capital of LuxCo may be reduced through the cancellation of shares, including by the cancellation of one or more entire classes of shares. In the case of repurchase and cancellation of the classes of shares, such cancellation and repurchase should be made in the reverse numerical order (starting with Class J).

The rights and obligations attached to the Classes of Shares shall be identical except as indicated above and to the extent otherwise provided by the Articles or by the 1915 Law.

6.2 In addition to the subscribed capital, the authorized share capital of the Company is set on the date of incorporation of the Company at fifteen millions euro (EUR 15,000,000.-), divided into fifteen thousand (15,000) A shares, having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

6.3 The Shares are in registered form.

6.4 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Board of Directors subject to the 1915 Law and these Articles.

6.5 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Board of Directors subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

6.6 All Shares have equal rights.

6.7 The subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with 1915 Law.

6.8 The Company may acquire its Shares or reduce its subscribed share capital subject as provided in the 1915 Law.

6.9 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Board of Directors may determine provided that all such Shares are treated equally.

6.10 The Company may have a sole Shareholder. The death or dissolution of a sole Shareholder will not result in the dissolution of the Company.

## **7. Indivisibility of shares.**

7.1 Each Share is indivisible.

7.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

**8. Transfer of shares.** The Shares will be transferable in accordance with the 1915 Law.

## **9. Redemption of shares.**

9.1 The share capital of the Company may be reduced by means of redemption and cancellation of one or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time redeem and cancel the Class A Shares. In the case of redemption and cancellation of Classes of Shares, such redemption and cancellation shall be made in reverse alphabetical order (first the Class J Shares, then the Class I Shares and so on). Shares are to be redeemed (and subsequently cancelled) periodically at the option of the Board of Directors.

9.2 In the event of a reduction of share capital by means of redemption and cancellation of any Class of Shares (in the abovementioned order), each such Class of Shares entitles the holder(s) thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as determined by the Board and approved by the Shareholders' Meeting and, as a result, the holder(s) of shares of the redeemed (and cancelled) Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class of Shares held by them and redeemed.

Without prejudice to the foregoing, the Board of Directors determines the terms, conditions and manner of redemption of shares if it is authorised to do so by a resolution of the Shareholders' Meeting. Where the Board of Directors is so authorised, it must do so before the relevant shares are redeemed. In all other instances, the terms, conditions and manner of redemption are to be determined by the Shareholders' Meeting, whether before or after the issue of the shares concerned.

9.3 The terms of redemption may provide that the amount payable on redemption (the Redemption Amount) may, by agreement between the Company and the holder(s) of the shares, be paid on a date later than the redemption date. Otherwise, the shares must be paid for on redemption.

9.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares in accordance with these Articles and subject to the availability of amounts determined by the Board of Directors on the basis of relevant Interim Accounts only.

9.5 Where shares are redeemed, the shares are immediately treated as though they are cancelled and until the actual cancellation all rights attached to such shares, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

9.6 If upon approval of the annual accounts for a financial year in which shares were redeemed, the distributable profits as determined by reference to such annual accounts is negative, then the (former) holder(s) of the redeemed shares shall be liable:

- (i) to repay the Redemption Amount (or part thereof) to the Company to cover the shortfall; or
- (ii) in the case of a redemption by way of a distribution in kind, to pay the company a sum equal to the lesser of the value of such distribution (at the time it was made) or the shortfall.

## **10. The directors.**

10.1 Except in the circumstances described in Article 10.2, the Company must have at least three (3) directors (each a "Director").

10.2 Where either:

10.2.1 the Company has been formed by a single Shareholder; or

10.2.2 it has been established at a general meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") that the Company has only one Shareholder.

the Board of Directors can consist of one Director until the ordinary Shareholders' Meeting following the establishment of the existence of more than one Shareholder.

10.3 A Director need not be a Shareholder.

10.4 A legal entity may be a Director (a "Corporate Director"), in which case it must designate a permanent representative to perform that role in its name and for its account. The revocation by a Corporate Director of its representative is conditional upon the simultaneous appointment of a successor.

10.5 Each Director shall be appointed by a Shareholders' Meeting for a term not exceeding six years.

10.6 A Director may be re-elected.

10.7 A Director may be removed from office at any time by a Shareholders' Meeting.

10.8 In the event that a Director appointed by a Shareholders' Meeting ceases to be a Director for any reason, the remaining Directors may fill the vacancy on a provisional basis; a Director so appointed will hold office only until the conclusion of the next Shareholders' Meeting, unless his appointment is confirmed by the Shareholders at that Shareholders' Meeting.

10.9 In the event that a Director is appointed to replace a Director before the end of that Director's term of office, the Director appointed shall serve for the remainder of the term of office of the Director he replaces subject as provided in the 1915 Law.

#### **11. Powers of the directors.**

11.1 The Company will be managed by a Board of Directors.

11.2 The Board of Directors has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to a Shareholders' Meeting.

**12. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

12.1 if the Company has one Director, the sole signature of that Director;

12.2 if the Company has more than one Director, the joint signature of any two Directors;

12.3 the sole signature of any Daily Manager (as defined in Article 13.1) to the extent powers have been delegated to him under Article 13.1;

12.4 the sole signature of any other person to whom such a power has been delegated in accordance with Article 13.4 to the extent such a power has been delegated to him.

#### **13. Delegation of powers.**

13.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more Directors, officers, managers or other agents (each a "Daily Manager"), acting alone or jointly.

13.2 A Daily Manager need not be a Shareholder.

13.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Managers will be determined by the Board of Directors except that the first Daily Manager or Daily Managers may, but need not, be appointed and his or their powers, duties and emoluments determined by a Shareholders' Meeting.

13.4 The Board of Directors may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### **14. Board meetings.**

14.1 Meetings of the Board of Directors ("Board Meetings") may be convened in writing, by any means (including registered letter, email fax, etc) by any Director. The Board of Directors shall appoint one of the Directors as chairman (the "Chairman").

14.2 The Board of Directors may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Directors have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorised representative.

14.3 A Director may appoint any other Director (but not any other person) to act as his representative (a "Director's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. In the case of an equality of votes, the Chairman will have a second or casting vote.

14.4 The Board of Directors can only validly debate and take decisions if at least half of the Directors are present or represented. Decisions of the Board of Directors shall be adopted by a simple majority of the Directors present or represented.

14.5 A Director or his Director's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating Director. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote.

14.6 A resolution in writing signed by all the Directors (or in relation to any Director, his Director's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Directors concerned.

14.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Director present at the Meeting.

14.8

14.8.1 Any Director having an interest in a transaction (a "Conflicted Transaction") submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations relating to that transaction. At the next following Shareholders' Meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

14.8.2 Where the Company only has one Director, Article 14.8.1 will not apply and instead, the Conflicted Transaction will be recorded in the decision register of the Company.

14.8.3 Articles 14.8.1 and 14.8.2 will not apply to current operations entered into under normal conditions.

### **15. Shareholders' resolutions.**

15.1 The Shareholders' Meeting shall have the widest powers to adapt or ratify any action relating to the Company.

15.2 Where the Company has only one Shareholder:

15.2.1 he shall exercise the powers related to the Shareholders' Meeting;

15.2.2 his decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a minutes register held at the Registered Office.

15.3 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

15.4 Subject as provided by the 1915 Law and Articles 15.5, 15.6 and 19, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

15.5 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

15.6

15.6.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

15.6.2 If the first of the conditions in Article 15.6.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

15.6.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

15.7 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

15.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

15.9 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting. The Shareholders may use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void.

15.10 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunication means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.



15.11 The Board of Directors shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

15.12 The Annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on third Monday of June at 2.30 p.m. in each year.

15.13 The Board of Directors and the statutory auditors may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

15.14 Convening notices for every Shareholders' Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the Meeting to registered Shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters.

15.15 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

#### **16. Statutory auditors.**

16.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors or certified auditors (réviseur d'entreprises agréé), in the latter case where such appointment as required by the law or where such appointment is permitted by law and chosen by the Company (the statutory auditor and certified auditor both referred to as the "Auditor").

16.2 The general meeting appoints the Auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the Auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

16.3 The Auditors may be re-appointed.

**17. Business year.** The Company's financial year starts on 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

#### **18. Distributions on shares.**

18.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) is allocated to the reserve required by the 1915 Law. This allocation ceases to be required when this legal reserve reaches an amount equal to 10% (ten per cent) of the share capital.

18.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

18.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board of Directors;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board of Directors within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

**19. Dissolution and liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the Luxembourg Law.

#### **20. General provisions.**

20.1 Notices and communications are made or waived and a resolution in writing is evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

20.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board Meetings may also be granted by a Director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board of Directors.

20.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the resolutions in writing, the resolutions adopted by the Board of Directors by telephone or video conference and the resolutions on writing of the Shareholders, as the case may be, are

affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

20.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Luxembourg Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 December 2014.

#### *Subscription - Payment*

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

The Shareholder, as defined above, has subscribed to forty (40) Shares each having a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.00).

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of forty thousand Euros (EUR 40,000.-) corresponding to a share capital of forty thousand Euros (EUR 40,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (EUR 1.500.-).

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Directors of the Company until the general meeting of the Shareholders to be held in the year 2019, approving the annual accounts of the Company for the financial year ending on 31 December 2018;

- Mr. Matthijs BOGERS, born on 24 November 1966 in Amsterdam, Netherlands, having his professional address at 11/13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg,

- Ms. Mombaya KIMBULU, born on 9 August 1973 in Kinshasa, Congo, having her professional address at 11/13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, and

- Mr. Stephane HEPINEUZE, born on 18 July 1977 in Dieppe, France, having his professional address at 11/13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

2) European Trust Services (Luxembourg) S.à. r.l., a company having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and companies under number B33065 is appointed as auditor of the Company until the general meeting of the Shareholders to be held in the year 2019, approving the annual accounts of the Company for the financial year ending on 31 December 2018.

3) The Company shall have its registered office at 11/13, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le vingt décembre;

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

Mr Matthijs BOGERS, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 11/13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg (l'"Actionnaire"),

Ci-après représenté par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de la procuration donné le 19 décembre 2013,

Laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

L'Actionnaire a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

## STATUTS

### 1. Définition et interprétation.

1.1 Dans les présents statuts:

Catégorie d'Actions désigne l'intégralité d'une catégorie d'Actions de la Société.

Comptes Intérimaires désigne les comptes intérimaires de la Société, à la Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires concernée.

Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires désigne une date qui tombe au moins huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation d'une Catégorie d'Actions.

Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmentés (i) de la prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables après calcul de dividendes préférentielles auxquels chaque catégorie d'actions à droit et tel que déterminées par le Conseil d'Administration de manière discrétionnaire et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie d'Actions à racheter/annuler, dans la mesure où ce montant constitue une réserve disponible mais diminués (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) des sommes à placer dans la ou les réserves conformément aux prescriptions de la Loi de 1915 ou aux Statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptage, pour éviter toute ambiguïté).

Montant Total d'Annulation désigne le montant fixé par le Conseil d'Administration et approuvé par les associé(s) sur le fondement des Comptes Intérimaires concernés.

Le Montant Total d'Annulation est le Montant Disponible total de la Catégorie d'Actions concernée au moment de l'annulation, sauf résolution contraire de l'assemblée générale des associé(s) délibérant comme en matière de modification des Statuts, sous réserve, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne dépasse jamais ce Montant Disponible.

Prix de Rachat a le sens qui lui est donné à l'article 9.3;

Réserve Légale a le sens qui lui est donné à l'Article 18.1.

Valeur d'Annulation par Part Sociale désigne le Montant Total d'Annulation à appliquer à la Catégorie d'Actions à racheter et annuler, divisé par le nombre d'Actions en circulation dans cette Catégorie d'Actions.

1.2. Le singulier comprend le pluriel, et vice-versa; le masculin comprend le féminin et le neutre.

**2. Forme sociale et nom.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de «Atlantic-Mediterranean Hotels & Resorts SA» (la "Société"), une société anonyme constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

### 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3.2 Le Siège Social peut être transféré:

3.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration");

3.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") passée conformément à ces Statuts et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

3.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Conseil d'Administration.

3.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

### 4. Objet social. Les objets de la Société sont:

4.1 d'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, obligations non garanties, debenture stocks, obligations, ou tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre bien de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissements, et de vendre, échanger ou disposer de ces instruments;

4.2 de poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou supporter des dettes de toute personne poursuivant une activité commerciale;

4.3 d'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adaptée et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

4.4 d'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adaptée, y compris par l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qui grèvent ou non tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

4.5 d'acquérir une participation dans, unifier, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tout employé de la Société;

4.6 de s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou de caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou tout organe social dans laquelle une Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité commerciale ou entreprise), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou capital social non libéré (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclut toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemniser ou garder indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou autrement responsable, de l'endettement ou des obligations financières de toute autre personne;

4.7 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus ou en lien avec celui-ci;

4.8 de vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des entreprises de la Société, pour une contrepartie que le Conseil d'Administration considère appropriée, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets similaires (en tout ou partie) à ceux de la Société; de détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

4.9 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou via des fiduciaires, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

4.10 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Conseil d'Administration accessoires ou propices à la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs.

**5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **6. Capital social.**

6.1 Le capital social souscrit est fixé à quarante mille Euros (EUR 40.000,00) et est divisé en:

- trente et une (31) actions de classe A;
- une (1) action de classe B;
- une (1) action de classe C;
- une (1) action de classe D;
- une (1) action de classe E;
- une (1) action de classe F;
- une (1) action de classe G;
- une (1) action de classe H;
- une (1) action de classe I; et
- une (1) action de classe J;

ensemble dénommées les "Actions", intégralement souscrites et libérées avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune. Dans les présents Statuts, "Actionnaires" signifie les détenteurs à tout moment des Actions et "Actionnaire" doit être interprété en ce sens.

Chaque action donne droit à une voix et un rang pari passu avec toutes les autres parts, mais il donne aux détenteurs un droit différent de dividende au titre de chaque exercice:

- les actions de catégorie A donne à ses détenteurs le droit de recevoir une dividende au titre de chaque exercice à hauteur de 0.10% de la valeur nominale des actions de catégorie A détenues;
- les actions de catégorie B donne à ses détenteurs le droit de recevoir une dividende au titre de chaque exercice à hauteur de 0.15% de la valeur nominale des actions de catégorie A détenues;

- les actions de catégorie C donne à ses détenteurs le droit de recevoir une dividende au titre de chaque exercice à hauteur de 0.20% de la valeur nominale des actions de catégorie A détenues;
- les actions de catégorie D donne à ses détenteurs le droit de recevoir une dividende au titre de chaque exercice à hauteur de 0.25% de la valeur nominale des actions de catégorie A détenues;
- les actions de catégorie E donne à ses détenteurs le droit de recevoir une dividende au titre de chaque exercice à hauteur de 0.30% de la valeur nominale des actions de catégorie A détenues;
- les actions de catégorie F donne à ses détenteurs le droit de recevoir une dividende au titre de chaque exercice à hauteur de 0.35% de la valeur nominale des actions de catégorie A détenues;
- les actions de catégorie G donne à ses détenteurs le droit de recevoir une dividende au titre de chaque exercice à hauteur de 0.40% de la valeur nominale des actions de catégorie A détenues;
- les actions de catégorie H donne à ses détenteurs le droit de recevoir une dividende au titre de chaque exercice à hauteur de 0.45% de la valeur nominale des actions de catégorie A détenues;
- les actions de catégorie I donne à ses détenteurs le droit de recevoir une dividende au titre de chaque exercice à hauteur de 0.50% de la valeur nominale des actions de catégorie A détenues;
- Les détenteurs des actions de catégorie J sont en droit de recevoir le reste de toute distribution de dividende.

Le capital social de la Société peut être réduit par annulation d'actions, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes entières d'actions. Dans le cas de rachat et d'annulation des classes d'actions, l'annulation et le rachat doit se faire dans l'ordre numérique inverse (en commençant par les actions de catégorie J).

Les droits et obligations attachés aux Catégories d'Actions sont identiques sauf dispositions mentionnées ci-dessus et sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi de 1915.

6.2 Le capital autorisé de la Société est établi au jour de la constitution de la Société à quinze millions d'euro (EUR 15,000,000.-) divisé en quinze mille (15,000) de parts sociales de classe A, ayant chacune une valeur nominale de mille euro (EUR 1,000.-).

6.3 Les Actions sont sous forme nominative.

6.4 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le Conseil d'Administration sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

6.5 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou d'autres apports sans émettre des Actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le Conseil d'Administration sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

6.6 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux.

6.7 Le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts et la Loi de 1915.

6.8 La Société peut acquérir ses propres Actions ou réduire son capital souscrit sous réserve de la Loi de 1915.

6.9 Si des Actions sont émises à des conditions où elles ne sont pas totalement libérées à leur émission, alors le paiement du solde dû devra être réalisé au moment et aux conditions déterminées par le Conseil d'Administration à condition que toutes les Actions soient traitées de façon égale.

6.10 La Société peut avoir un Actionnaire unique. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique ne causera pas la dissolution de la Société.

## **7. Indivisibilité des actions.**

7.1 Chaque Action est indivisible.

7.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient par écrit la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul propriétaire de l'Action en question, y compris en ce qui concerne les droits de vote, droit aux dividendes et autres droits de paiement.

**8. Cession d'actions.** Les Actions seront librement cessibles conformément à la Loi de 1915.

## **9. Rachat des actions.**

9.1 Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat (et l'annulation) de l'intégralité d'une ou plusieurs Catégories d'Actions, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter (et annuler) les Actions de Catégorie A. En cas de rachats (et annulations) de Catégories d'Actions, ces rachats (et annulations) seront effectués dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique (premièrement les Actions de Catégorie J, ensuite les Actions de Catégorie I et ainsi de suite). Les Actions doivent être rachetées (et par la suite annulées) périodiquement au gré du Conseil d'Administration.

9.2 En cas de réduction du capital social par rachat (et annulation) d'une Catégorie d'Actions (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque Catégorie d'Actions donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans la Catégorie d'Actions concernée) à une fraction du Montant Total d'Annulation fixé par le Conseil d'Administration et

approuvé par l'Assemblée Générale, de telle sorte que la Société verse aux détenteurs des actions de la Catégorie d'Actions rachetée (et annulée) un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque Action de la Catégorie d'Actions concernée qu'ils détenaient et qui a été rachetée.

Nonobstant ce qui précède, le Conseil d'Administration détermine les termes, conditions et les modalités de rachat des actions si celui-ci est autorisé à le faire par une résolution de l'assemblée générale. Lorsque le Conseil d'Administration y a été autorisé, la détermination doit se faire avant que les Actions appropriées ne soient émises. Dans tous les autres cas, les termes, conditions et modalités de rachat doivent être déterminés par l'assemblée générale, que ce soit avant ou après l'émission des actions concernées.

9.3 Les termes du rachat peuvent prévoir que le montant à payer pour le rachat (le Prix de Rachat) peut, par accord entre la Société et le détenteur des actions, être payé à une date ultérieure à la date de rachat. Sinon, les actions doivent être payées au moment du rachat.

9.4 La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les présents Statuts et sous réserve de disponibilité des montants déterminés par le Conseil d'Administration uniquement sur base des Comptes Intérimaires pertinents.

9.5 Lorsque les actions sont rachetées, les actions sont immédiatement traitées comme si elles étaient annulées et, jusqu'à l'annulation effective de tous les droits attachés à ces actions, y compris sans limitation les droits de vote et des droits de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, doivent être suspendus.

9.6 Si lors de l'approbation des comptes annuels pour un exercice social dans lequel les actions ont été rachetées, le profit distribuable tels que déterminé par référence à ces comptes annuels est négatif, alors les (anciens) détenteurs des actions rachetées seront tenus:

- (i) de rembourser le Prix de Rachat (ou une partie de celui-ci) à la société pour couvrir le déficit; ou
- (ii) dans le cas d'un rachat par voie de distribution en nature, de rembourser à la société une somme égale au moindre de la valeur de cette distribution (au moment où elle a été faite) ou le déficit.

#### **10. Conseil d'administration.**

10.1 Sauf dans les circonstances évoquées à l'article 10.2, la Société devra avoir au minimum trois (3) administrateurs (chacun un "Administrateur").

10.2 Si:

10.2.1 la Société a été constituée par un seul Actionnaire; ou

10.2.2 il a été établi au cours d'une assemblée générale des Actionnaires (une "Assemblée Générale") que la Société n'a qu'un seul Actionnaire.

le Conseil d'Administration pourra alors être constitué d'un Administrateur unique jusqu'à la prochaine Assemblée Générale suivant l'établissement de l'existence de plus d'un Actionnaire.

10.3 Un Administrateur n'a pas besoin d'être Actionnaire.

10.4 Une société peut être Administrateur (un "Administrateur Personne Morale") auquel cas elle devra désigner un représentant permanent pour remplir ce rôle en son nom et pour son compte. La révocation de son représentant permanent par un Administrateur Personne Morale est soumise à la condition qu'un successeur soit simultanément nommé.

10.5 Chaque Administrateur est nommé par une Assemblée Générale pour une durée n'excédant pas six (6) ans.

10.6 Un Administrateur peut être réélu.

10.7 Un Administrateur peut être révoqué à tout moment par une Assemblée Générale.

10.8 Dans le cas où un Administrateur nommé par une Assemblée Générale cesse d'être Administrateur pour toute raison, les Administrateurs restants peuvent provisoirement coopter un administrateur à sa place; un Administrateur ainsi nommé restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, à moins que sa nomination ne soit confirmée par les Actionnaires lors de cette Assemblée Générale.

10.9 Dans le cas où un Administrateur est nommé pour remplacer un autre Administrateur avant la fin du mandat de celui-ci, l'Administrateur ainsi nommé restera en fonction jusqu'à la fin du mandat de l'Administrateur qu'il remplace, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

#### **11. Pouvoirs des administrateurs.**

11.1 La Société est administrée par le Conseil d'Administration.

11.2 Le Conseil d'Administration a le pouvoir de prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts à l'Assemblée Générale.

**12. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

12.1 si la Société a un seul Administrateur, la signature individuelle de cet Administrateur;

12.2 en cas de pluralité d'Administrateurs, la signature conjointe de deux Administrateurs;



12.3 la signature individuelle de tout Délégué à la Gestion Journalière (tel que défini à l'article 13.1) dans les limites des pouvoirs qui lui ont été délégués en vertu de l'article 13.1;

12.4 la signature individuelle de toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'Article 13.4 et dans la mesure du pouvoir qui lui a été délégué.

### **13. Mandataire des administrateurs.**

13.1 La gestion journalière des activités de la Société et le pouvoir de représenter la Société à cet effet peut être délégué à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, cadres ou autres agents (chacun un "Délégué à la Gestion Journalière") agissant seul ou conjointement.

13.2 Un Délégué à la Gestion Journalière n'a pas besoin d'être Actionnaire.

13.3 La nomination et la révocation, les pouvoirs, tâches et rémunération des Délégués à la Gestion Journalière seront déterminés par le Conseil d'Administration, sauf que le(s) premier(s) Délégué(s) à la Gestion Journalière peuvent, mais n'ont pas l'obligation, d'être nommé(s) par une Assemblée Générale, et leurs pouvoirs, tâches, rémunération déterminés par celle-ci.

13.4 Le Conseil d'Administration ou tout Administrateur peuvent déléguer toute partie de leurs pouvoirs respectifs, pour des tâches spécifiques, à un ou plusieurs mandataires ad hoc, peuvent révoquer de tels mandataires et déterminer leurs pouvoirs, responsabilité et rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de sa représentation.

### **14. Réunion du conseil d'administration.**

14.1 Les réunions du Conseil d'Administration (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Administrateur, par écrit et par tout moyen (y compris par lettre recommandée, email, fax, etc). Le Conseil d'Administration devra nommer un président parmi les Administrateurs (le "Président").

14.2 Le Conseil d'Administration peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans qu'il soit besoin de respecter les conditions de convocation et formalités si tous les Administrateurs ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

14.3 Un Administrateur peut nommer un autre Administrateur (mais seulement un Administrateur) pour le représenter (le "Représentant de l'Administrateur") lors d'une Réunion du Conseil, afin d'assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. En cas d'égalité des votes, le Président aura un second vote ou un vote prépondérant.

14.4 Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée.

14.5 Les décisions du Conseil d'Administration sont adoptées à une majorité simple des Administrateurs présents ou représentés. Un Administrateur ou le Représentant de l'Administrateur peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de moyens de vidéo conférence ou de tout autre équipement de télécommunication permettant l'identification de chaque Administrateur participant. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques permettant que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre sur une base continue et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter.

14.6 Une résolution écrite, signée par tous les Administrateurs (ou le cas échéant, par un Représentant de l'Administrateur) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signées par ou au nom d'un ou plusieurs des Administrateurs concernés.

14.7 Les procès-verbaux d'un Conseil d'Administration doivent être signés et les extraits de ces procès-verbaux peuvent être certifiés par tout Administrateur présent à la Réunion du Conseil.

### **14.8**

14.8.1 Tout Administrateur ayant un intérêt dans une transaction en conflit avec celui de la Société soumise pour approbation au Conseil d'Administration (un "Conflit d'Intérêt") doit informer le Conseil d'Administration de celui-ci et la déclaration de cet Administrateur devra être mentionnée dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations relatives à cette transaction. A l'occasion de la prochaine Assemblée Générale, avant le vote de toute résolution, un rapport spécial devra être produit sur toutes les transactions dans lesquelles les Administrateurs auraient eu un intérêt en conflit avec celui de la Société.

14.8.2 Si la Société n'a qu'un seul Administrateur, l'Article 12.8.1 ne s'appliquera pas et à la place, le Conflit d'Intérêt sera enregistré dans le registre des décisions de la Société.

14.8.3 Les Articles 14.8.1 et 14.8.2 ne s'appliquent pas aux opérations courantes réalisées à des conditions normales.

### **15. Assemblée générale.**

15.1 Les Assemblées Générales doivent avoir les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier toute action en lien avec la Société.

15.2 Lorsque la Société ne compte qu'un Actionnaire unique:

15.2.1 il devra exercer les pouvoirs dévolus aux Assemblées Générales.

15.2.2 ses décisions seront prises sous la forme de résolutions écrites et devront être enregistrées dans un registre des procès-verbaux tenus au Siège Social.

15.3 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.

15.4 Sous réserve des dispositions prévues par la Loi de 1915 et aux Articles 15.5, 15.6 et 19, les Résolutions des Actionnaires sont valables uniquement si elles sont adoptées à la majorité des votes exprimés, sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

15.5 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter ses engagements dans la Société sans un vote unanime des Actionnaires.

15.6

15.6.1 Toute Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer à moins que (a) au moins la moitié des Actions y soient représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, lorsqu'applicable, le texte des modifications relatives à l'objet ou la forme de la Société.

15.6.2 Si la première condition de l'article 15.6.1 n'est pas satisfaite, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, selon la manière prescrite par les Statuts ou la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour, indiquer la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion d'Actions représentées.

15.6.3 Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des votes exprimés. Les voix exprimées ne devront pas compter les votes attachés aux Actions à l'égard desquelles les Actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus de voter ou ont exprimé un vote nul ou blanc.

15.7 Une Assemblée Générale peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Actionnaires ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

15.8 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire.

15.9 Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire comme indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires peuvent utiliser les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'Actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls.

15.10 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une Assemblée Générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.11 Le Conseil d'Administration a les pouvoirs et les obligations d'ajourner une Assemblée Générale comme prévu par la Loi de 1915.

15.12 L'Assemblée Générale Annuelle de la Société se tiendra le troisième lundi du mois de juin à 14h30 chaque année.

15.13 Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaires aux comptes peut(vent) convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires. Une Assemblée Générale des Actionnaires devra être convoquée endéans un mois sur la demande écrite d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social en indiquant l'ordre du jour.

15.14 Les convocations aux Assemblées Générales doivent contenir l'ordre du jour et prendre la forme d'annonces publiées deux fois avec un intervalle minimum de huit jours, et huit jours avant la réunion dans le Mémorial et dans un journal Luxembourgeois. Les convocations envoyées par courrier devront l'être huit jours avant l'Assemblée aux Actionnaires enregistrés, mais aucune preuve n'est requise pour prouver que cette formalité a été accomplie. Lorsque toutes les Actions sont sous la forme nominative, les convocations peuvent être effectuées seulement par lettre recommandée avec accusé de réception.

15.15 Un ou plusieurs Actionnaires qui détiennent au moins dix pour cent du capital souscrit peut demander qu'un ou plusieurs éléments soient ajoutés à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Une telle demande devra être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social, au minimum cinq jours avant la réunion.

## **16. Auditeurs.**

16.1 La Société est supervisée par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprise agréés, dans le dernier cas, lorsque de telles nominations sont requises par la loi, ou sont permises par la loi et choisies par la Société (les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprise agréés sont désignés ci-après comme étant l'"Auditeur").

16.2 L'assemblée générale désigne le(s) Auditeur(s) et détermine leur nombre, rémunération et le terme de leur mandat. La nomination ne peut cependant pas excéder six (6) ans. Si les Auditeurs sont élus sans mention du terme de leur mandat, ils sont réputés être nommés pour six (6) ans à partir de la date de leurs élections.

16.3 Les Auditeurs peuvent être réélus.

**17. Exercice social.** L'exercice social de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### **18. Distribution sur les actions.**

18.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi de 1915, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

18.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) les comptes intermédiaires sont établis par le Conseil d'Administration;

(ii) ces comptes intermédiaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil d'Administration dans les 2 (deux) mois suivant la date des comptes intermédiaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

**19. Dissolution et liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale au moyen d'une résolution adoptée en conformité avec les conditions requises pour la modification des Statuts, et conformément à la Loi Luxembourgeoise.

#### **20. Dispositions générales.**

20.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

20.2 Les procurations sont données par l'un des moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux Réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil d'Administration.

20.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires, des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration par téléphone ou visioconférence et des résolutions circulaires des Actionnaires, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

20.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi Luxembourgeoise et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

L'Actionnaire, comme défini ci-dessus, a souscrit à quarante (40) Actions, chacune d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00).

Toutes les Actions ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme quarante mille euros (EUR 40.000,00) correspondant à un capital social de quarante mille euros (EUR 40.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

### Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés en tant qu'Administrateurs jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant statuer sur les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2018, devant se tenir en l'année 2019:

- M. Matthijs BOGERS, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 11/13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg,

- Mme Mombaya KIMBULU, née le 9 août 1973 à Kinshasa, Congo, ayant son adresse professionnelle au 11/13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, and

- M. Stéphane HEPINEUZE, né le 18 July 1977 à Dieppe, France, ayant son adresse professionnelle au 11/13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

2) European Trust Services (Luxembourg) S.à r.l., une société ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.065 est nommée en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant statuer sur les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2018, devant se tenir en l'année 2019.

3) Le siège social de la Société est établi au 11/13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. LAC/2013/60107. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012075/849.

(140014443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2014.

### **Biorent S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.512.

### EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du lundi 25 novembre 2013 que les modifications suivantes ont été apportées:

- Les mandats de Monsieur Patrick Meunier, administrateur ont été renouvelés pour une durée de 5 ans.

- Le mandat de Madame Anna De Meis, administrateur, a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

- Madame Anna Kolesnikova Schmitt, demeurant au 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommée administrateur de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 5 ans en remplacement de Monsieur Patrick Houbert.

- Le mandat de Commissaire aux comptes de la société MRM Consulting S.A., demeurant au 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014013573/19.

(140016435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

**Castors Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 113.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L110032466

Date: 23/02/2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014013637/12.

(140016154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**LUMO-Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 77.845.

Par la présente, nous vous donnons notre démission en tant que commissaire aux comptes de la société LUMO-Invest S.A.

Cette démission prend effet aujourd'hui même le 22 janvier 2014.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Dominique Fontaine

Gérant

Référence de publication: 2014014014/13.

(140015786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Licences Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Le Castor S.A.).**

Siège social: L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 106.966.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmsange, le 17/01/2014.

Référence de publication: 2014013978/10.

(140016310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Llorens S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 162.962.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 23 décembre 2013*

Après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité des voix de mettre fin au mandat de commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée «ATS Consulting SàRL» avec effet rétroactif au contrôle des comptes clôturés au 31 décembre 2011.

En remplacement, l'assemblée désigne en qualité de commissaire aux comptes Monsieur Stany PIERRET, demeurant professionnellement Rue des Pêcheurs, 5 a à L-9552 WILTZ. Son mandat prend cours avec le contrôle des comptes clôturés au 31/12/2012, et viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014013982/15.

(140015814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**LSF Aggregated Lendings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.212.750,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 103.251.

L'adresse professionnelle de certains gérants A de la Société, (i) M. Philippe Detournay et (ii) M. Philippe Jusseau, a été transférée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à l'adresse suivante:

- Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

*Conseil de gérance de la Société:*

- M. Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique, Gérant A.

- M. Philippe Detournay, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant A.

- M. Philippe Jusseau, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014013987/22.

(140015918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Koffour S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 86.086.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 janvier 2014, Madame Magali MICHELETTI, domiciliée professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommée Administrateur.

Son mandat s'achèvera avec celui de ses collègues lors de l'assemblée générale annuelle de 2019.

De ce fait, le nombre des Administrateurs a été augmenté de 3 à 4.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

*Pour: KOFFOUR S.A.*

*Société anonyme*

*Experta Luxembourg*

*Société anonyme*

*Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins*

Référence de publication: 2014013945/17.

(140015537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Lux Euro-Asian Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 115.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 81.405.

L'adresse professionnelle du liquidateur de la Société, M. Philippe Detournay, a été transférée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à l'adresse suivante:

- Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

*Liquidateur de la Société:*

- M. Philippe Detournay, résidant professionnellement au Atrium Business Park- Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Liquidateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 20 janvier 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014013960/18.

(140015380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Lux Euro-Asian Investments III, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 115.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 83.310.

---

L'adresse professionnelle du liquidateur de la Société, M. Philippe Detournay, a été transférée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à l'adresse suivante:

- Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

*Liquidateur de la Société:*

- M. Philippe Detournay, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Liquidateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014013962/18.

(140015381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**LSF5 Giga Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.059.625,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 119.052.

---

L'adresse et le siège social d'un des associés de la Société, Lone Star Capital Investments S.à r.l., ont été transférés avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à l'adresse suivante:

- Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

*Gérant unique de la Société:*

- M. Alain Heinz, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, Gérant Indépendant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014013995/18.

(140016162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**LSF6 European Debt Accumulation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 142.936.

---

L'adresse professionnelle de certains gérants A de la Société, (i) M. Philippe Detournay et (ii) M. Philippe Jusseau, a été transférée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à l'adresse suivante:

- Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

*Conseil de gérance de la Société:*

- M. Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique, Gérant A.

- M. Philippe Detournay, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant A.

- M. Philippe Jusseau, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014013997/22.

(140016166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Lune d'Or S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6470 Echternach, 18, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 143.733.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le gérant*

Référence de publication: 2014014015/10.

(140016641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**LSREF3 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 177.932.

L'adresse professionnelle de certains gérants de la Société, (i) M. Philippe Detournay et (ii) M. Philippe Jusseau, a été transférée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à l'adresse suivante:

- Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

*Conseil de gérance de la Société:*

- M. Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique, Gérant.

- M. Philippe Detournay, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant.

- M. Philippe Jusseau, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014014011/22.

(140015912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**LSF5 European Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 116.288.

L'adresse professionnelle de certains gérants A de la Société, (i) M. Philippe Detournay et (ii) M. Philippe Jusseau, a été transférée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à l'adresse suivante:

- Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

*Conseil de gérance de la Société:*

- M. Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique, Gérant A.

- M. Philippe Detournay, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant A.

- M. Philippe Jusseau, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014013993/22.

(140016168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Market Development International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1139 Luxembourg, 67, rue des Sept Arpents.

R.C.S. Luxembourg B 18.489.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014014027/9.

(140015638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**McKey Luxembourg Holdings APMEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.550,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 157.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014014029/10.

(140015328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Leetchi Corp. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 173.459.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 15 novembre 2013 que:

le mandat de la société BDO Audit S.A. B147570, en qualité de réviseur d'entreprise agréée a été renouvelé pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale de 2014 qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 30 juin 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014013971/13.

(140015874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**LSF8 Lux Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 182.230.

L'adresse et le siège social de l'associé unique de la Société, Lone Star Capital Investments S.à r.l., ont été transférés avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à l'adresse suivante:

- Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

D'autre part, l'adresse professionnelle de certains gérants de la Société, (i) M. Philippe Detournay et (ii) M. Philippe Jusseau, a également été transférée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à l'adresse suivante:

- Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

*Conseil de gérance de la Société:*

- M. Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique, Gérant.

- M. Philippe Detournay, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant.

- M. Philippe Jusseau, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014014003/25.

(140015414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**MGP Harbour Exchange II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.992.

—  
RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'assemblée générale extraordinaire reçue par son ministère, en date du 27 décembre 2013, enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2013, relation LAC/2013/60479, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, pour compte de la société à responsabilité limitée "MGP Harbour Exchange II S.à r.l.", établie et ayant son siège social à 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153992,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

IL Y A LIEU DE LIRE:

**version anglaise:**

« **Art. 6. (first paragraph).** The Company's corporate capital is set twelve thousand five hundred pounds Sterling (GBP 12,500.-), represented by five hundred (500) parts in registered form of twenty-five pounds Sterling (GBP 25.-) each." »

AU LIEU DE:

**version anglaise:**

« **Art. 6. (first paragraph).** The Company's corporate capital is set twelve thousand five hundred pounds Sterling (GBP 12,500.-), represented by five hundred (500) parts in registered form of twenty-five euros (EUR 25.-) each." »

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 janvier 2014. Relation: LAC/2014/2096. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): Carole FRISING.*

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2014014060/29.

(140015755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Libra Project Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 139.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014013977/10.

(140015791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Liberty Pharma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.013.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 24 janvier 2014.*

L'Assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Alfonso Garcia et Madame Colette Wohl de leur poste d'administrateur, avec effet immédiat et nomme en remplacement Monsieur Maxime Hassid, demeurant au 3, Rue St. Mathieu à L- 2138 Luxembourg et Monsieur Laurent Cadot, demeurant au 4 Résidence de la rosée du matin à F-78120 Clairefontaine, avec expiration du mandat le jour de l'assemblée qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014013976/15.

(140016235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

**Liesel SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 148.981.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014013979/10.

(140016523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

**Riomont S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.539.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du mardi 26 novembre 2013 que les modifications suivantes ont été apportées:

- Les mandats de Monsieur Patrick Meunier, administrateur ont été renouvelés pour une durée de 5 ans.
- Le mandat de Madame Anna De Meis, administrateur, a été renouvelé pour une durée de 5 ans.
- Madame Anna Kolesnikova Schmitt, demeurant au 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommée administrateur de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 5 ans en remplacement de Monsieur Patrick Houbert.
- Le mandat de Commissaire aux comptes de la société MRM Consulting S.A., demeurant au 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014014204/19.

(140016542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

**Regio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 123.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.663.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REGIO S.à r.l.  
Société à responsabilité limitée  
SOFINEX S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2014014199/13.

(140016643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

**Compagnie Européenne d'Etudes et de Conseils SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 47.564.

L'an deux mille treize, le douze décembre.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch,

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Compagnie Européenne d'Etudes et de Conseils S.A.", en abrégé «C.E.E.C. S.A.» (la Société), inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 47.564, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 342, page 16395 de l'an 1994.

L'assemblée est présidée par Madame Louise Benjamin, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Axel Rust, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Précisions quant au siège social de la société
2. Réduction du capital social
3. Modification de l'objet social
4. Introduction dans les statuts de dispositions relatives à l'existence d'un actionnaire unique et d'un administrateur unique et changement de la date de l'assemblée annuelle
5. Refonte complète des statuts
6. Révocation et Nomination d'administrateurs et du commissaire aux comptes.
7. Divers

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps, de même que les procurations, signées «ne varietur» par les membres du Bureau.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée prend acte que par déclaration déposée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 12 novembre 2013, la société «Audex Sàrl [a] informe[é] de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue pour une durée indéterminée entre les deux sociétés: Compagnie Européenne d'Etudes et de Conseils S.A., RC B 47.564, ayant son siège social au 23, Boulevard Charles Marx, L-2130 Luxembourg et Audex Sàrl, RC B64.276 ayant son siège social au 11, bd Royal, L-2449 Luxembourg SA.».

L'assemblée décide de fixer la nouvelle adresse de la Société au 68, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de procéder à une réduction du capital social non motivée par des pertes et de réduire ainsi le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent trente huit mille six cents euros (138.600,-€) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-treize mille six cents euros (173.600,- €) à trente-cinq mille euros (35.000,- €), représenté par sept cents (700) actions sans valeur nominale.



L'assemblée décide de ne pas racheter d'actions, mais d'affecter la somme correspondant à la réduction de capital au compte «prime d'émission», qui pourra, sous réserve des dispositions légales et des droits des tiers, faire l'objet d'un remboursement aux actionnaires à une date ultérieure. L'assemblée constate la disponibilité des fonds en question sur base d'une situation comptable dont les actionnaires reconnaissent avoir pleine connaissance.

Les dispositions statutaires en question seront adaptées en conséquence dans la refonte des statuts.

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société en le complétant des 5 paragraphes suivants, le premier paragraphe demeurant inchangé: «La Société pourra avoir également pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.»

Les dispositions statutaires en question seront adaptées en conséquence dans la refonte des statuts.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée décide d'introduire des dispositions statutaires prévoyant et réglementant la possibilité d'un actionnaire unique et, dans ce cas, la nomination d'un administrateur unique, avec modification des pouvoirs de signature en conséquence.

L'assemblée décide de changer la date prévue statutairement pour la tenue de l'assemblée générale et de fixer cette date au 15 du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

Les dispositions statutaires en question seront adaptées en conséquence dans la refonte des statuts.

*Cinquième résolution:*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts et de retenir que les statuts de la Société ont dorénavant la teneur suivante:

**«Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**1. Forme, dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination de «Compagnie Européenne d'Etudes et de Conseils S.A.», en abrégé «C.E.E.C. S.A.».

**2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

**3. Objet.** La Société a pour objet tous services se rapportant aux:

- conseils fiscaux,
- conseils TVA,
- prestations managements,
- organisations et études des sociétés,

- analyses et assistances aux sociétés en difficultés,
- l'activité de conseil économique et ce tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra avoir également pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital**

**5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente cinq mille euros (EUR 35.000) divisé en sept cents (700) actions sans désignation de valeur nominale, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100 %).

**6. Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

**7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

### **8. Modification du capital.**

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

## **Titre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes**

### **9. Conseil d'administration.**

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

### **10. Réunions du conseil d'administration.**

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

#### **11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.**

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**13. Représentation de la société.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir. Toute cession de biens immobiliers ou de participations dans d'autres sociétés appartenant à la Société sera soumise à l'agrément préalable et obligatoire de l'Assemblée générale des actionnaires.

#### **14. Commissaire aux comptes.**

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

### **Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires**

#### **15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année le 15 du mois de juin à 15 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**17. Autres assemblées générales.** Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**18. Votes.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

## **Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

### **19. Année sociale.**

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### **20. Répartition des bénéfices.**

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

20.4 L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

## **Titre VI. - Dissolution, Liquidation**

### **21. Dissolution, Liquidation.**

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

## **Titre VII. - Loi applicable**

**22. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.»

### *Sixième résolution:*

L'assemblée révoque avec effet immédiat et sans accorder décharge les mandats de tous les administrateurs actuellement en fonctions: Monsieur Marc Jozef Corneel LAURYSSSEN, la société de droit espagnol Eco Light s.a. et la société de droit espagnol Wet-Nap Espana S.L., ainsi que du commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée Gefco Consulting s.à r.l..

Constatant conformément à l'article 9.2 des Statuts tels qu'adoptés à l'instant, que la Société ne comprend plus qu'un actionnaire unique, l'assemblée décide de nommer comme administrateur unique pour une durée de six (6) ans, son mandat venant à échéance à l'assemblée qui se tiendra en 2019:

- Monsieur Vincent Villem, employé, né le 22 Juillet 1965 à Thionville (France), demeurant professionnellement à 68, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

L'assemblée nomme commissaire aux comptes de la Société, pour une durée de 6 ans, son mandat venant à échéance à l'assemblée qui se tiendra en 2019:

- Confide, une succursale de la société Moon Stone International Investment SA, société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 112.073, avec adresse au 68, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau et aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du Bureau et comparants ont signé le présent acte avec le notaire, aucun actionnaire n'exprimant le souhait de signer.

Signé: Benjamin, Villem, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 décembre 2013. Relation: RED/2013/2279. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 13 janvier 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014010715/282.

(140011748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

**Muka Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
MUKA INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014014073/12.

(140015716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

**SISA Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 152.644.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention du 28 août 2013 que Square Participations S.A. a cédé à KF Finance S.A 14.286 parts sociales de Sisa Estate Sàrl.

La répartition du capital est donc la suivante avec effet au 28 août 2013:

- KF Finance S.A. . . . . .	35.715 parts sociales
- MA Invest S.à r.l. . . . . .	14.286 parts sociales

Monsieur Victor Elvinger a démissionné comme gérant en date du 24 janvier 2014.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014014256/17.

(140015550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

**Serim International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 118.559.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 novembre 2013

- Est réélu administrateur pour une période de six années, Monsieur Gianluca Ninno, demeurant 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

- Est réélu administrateur pour une période de six années, Monsieur Natale Capula, demeurant 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

- Est réélu administrateur pour une période de six années, la société Luxembourg Management Services, ayant pour siège social L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 29 novembre 2013.

*Pour le conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2014014249/18.

(140015514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**BCCS 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.419.

*Extrait des résolutions écrites de l'Associé unique en date du 14 janvier 2014.*

En date du 14 janvier 2014, l'Associé unique de la société BCCS 2 S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique décide d'accepter les démissions avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 de la société Luxembourg Corporation Company S.A. et de Messieurs John Cassin et Jan Willem Overheul.

2. L'Associé unique décide de nommer, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et pour une durée indéterminée Monsieur Patrick Mabry, né le 20 décembre 1974 à Austin (Etats-Unis), demeurant professionnellement au 44, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant.

3. L'Associé unique décide de nommer, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et pour une durée indéterminée le Dr. Ralf Remer, né le 14 février 1976 à Schwerin (Allemagne), demeurant professionnellement au 44, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant.

4. L'Associé unique décide de nommer, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et pour une durée indéterminée Monsieur Yann Mertz, né le 5 octobre 1972 à Saint-Denis (France), demeurant professionnellement au 44, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014013565/22.

(140016192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Karson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.180.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Karson S.à r.l.

J.L de Zwart

Gérant

Référence de publication: 2014013920/14.

(140015460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Kataris, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.557.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 30 septembre 2013:*

L'assemblée générale approuve le transfert du siège social de Kataris du 20 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg au 15 Avenue J.F. Kennedy, L-2016 Luxembourg avec effet au 1 janvier 2014.

A l'issue de cette date, le siège Social de Kataris se situe au 15 Avenue J.F. Kennedy, L-2016 Luxembourg



Luxembourg, le 16 Juillet 2012.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2014013922/14.

(140015430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**KanuRaft S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7254 Bereldange, 86, rue de Steinsel.

R.C.S. Luxembourg B 158.973.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014013919/10.

(140015945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**JFC Advanced S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour JFC Advanced S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014013915/11.

(140015990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Ion S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.032.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014013878/9.

(140015676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Providence Education S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 500.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.046.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of the month of December.

Before Maître Me Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, acting as a special proxy of Providence Equity Partners VI International L.P., an exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands with registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership in the Cayman Islands under number CR-19197, acting through its general partner Providence Equity GP VI International L.P., an exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, acting in turn through its general partner Providence Equity Partners VI International Ltd, an exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-181416 (the "Sole Shareholder"), by virtue of a proxy given under private seal dated 20 December 2013 which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith, being the Sole Shareholder of Providence Education S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of

Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 153.046 (the "Company"), incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg of 20 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 1345 of 30 June 2010. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 23 December 2010, by deed of Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial number 475 of 12th March 2011.

The proxyholder declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed share capital of the Company is presently set at five hundred thousand Swedish Krona (SEK 500,000.-) divided into:

- fifty thousand (50,000) Class A Shares,
- fifty thousand (50,000) Class B Shares,
- fifty thousand (50,000) Class C Shares,
- fifty thousand (50,000) Class D Shares,
- fifty thousand (50,000) Class E Shares,
- fifty thousand (50,000) Class F Shares,
- fifty thousand (50,000) Class G Shares,
- fifty thousand (50,000) Class H Shares,
- fifty thousand (50,000) Class I Shares, and
- fifty thousand (50,000) Class J Shares,

with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each (the "Shares").

II. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

III. That the Sole Shareholder is the sole holder of the Shares and that as a Sole Shareholder thereof declares explicitly to dissolve the Company.

IV. That the Sole Shareholder takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company known or unknown on the date of the present deed and that the liquidation of the Company is completed without prejudice to the fact that the Sole Shareholder assumes all the Company's liabilities.

V. That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VI. That the Sole Shareholder declares approving the interim financial statements of the Company for the period from 1<sup>st</sup> January 2013 to 30 December 2013.

VII. That the Sole Shareholder fully discharges each member of the board of managers for the due performance of his duties up to the date hereof.

VIII. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand nine hundred euros (EUR 1,900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, done in Luxembourg on the day before mentioned

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by her surname, first name and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Providence Equity Partners VI International L.P., une exempted limited partnership constituée sous les lois des Iles Cayman avec siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Cayman et enregistrée avec le Registrar of Exempted Limited Partnership aux Iles Cayman sous le numéro CR-19197, agissant par l'intermédiaire de son general partner Providence Equity GP VI International L.P., une exempted limited partnership constituée sous les lois des Iles Cayman, agissant à son tour par l'intermédiaire de son general partner Providence Equity Partners VI International Ltd, une exempted limited partnership constituée sous les lois des Iles Cayman et enregistrée avec le Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro MC-181416 Associé

Unique)), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 20 décembre 2013, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, étant l'Associé Unique de Providence Education S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 153046, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg du 20 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1345 du 30 juin 2010 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 23 décembre 2010, suivant acte reçu de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 475 du 12 mars 2011.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cinq cent mille Couronnes suédoises (500.000.- SEK) représenté par:

- cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Classe A,
  - cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Classe B,
  - cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Classe C,
  - cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Classe D,
  - cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Classe E,
  - cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Classe F,
  - cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Classe G,
  - cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Classe H,
  - cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Classe I, et
  - cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Classe J,
- d'une valeur nominale d'une Couronne suédoise (1.- SEK) chacune (les «Parts Sociales»).

II. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

III. Que l'Associé Unique est le seul détenteur des Parts Sociales et qu'en tant qu'Associé Unique il déclare expressément dissoudre la Société.

IV. Que l'Associé Unique déclare en outre prendre à sa charge tous les engagements de la Société dissoute connus ou inconnus à la date du présent acte et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements de la Société.

V. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre de l'associé de la Société dissoute.

VI. Que l'Associé Unique déclare approuver les comptes intérimaires de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 décembre 2013.

VII. Que l'Associé Unique décharge pleinement et entièrement chaque membre du conseil de gérance de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille neuf cents euros (EUR 1.900.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel et demeure, la comparante a signé avec le notaire instrumentant cet acte.

Signé: Hermelinski-Ayache, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 janvier 2014. Relation: LAC/2014/230. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011164/129.

(140012998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

**IREEF - Renaissance Haus Munich PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 150.858.

Der Jahresabschluss zum 30. September 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014013906/10.

(140016252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Knekt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8086 Bertrange, 34, Cité am Wenkel.  
R.C.S. Luxembourg B 129.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014013943/10.

(140015487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Lagora, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 73.900.000,00.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 170.238.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAGORA Sàrl

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014013947/11.

(140015499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Lux Commodities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 52.362.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/01/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2014014017/12.

(140016277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---

**Pearl Luxury Jewelry S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8081 Bertrange, 102B, rue de Mamer.  
R.C.S. Luxembourg B 153.591.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014014134/9.

(140015930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

---